

Le point sur la situation au 02/04/2021

À l'occasion des annonces du gouvernement en matière de lutte contre la propagation du **Covid-19** en France, les services de la ville de Magny-les-Hameaux s'adaptent...

Nous nous adaptons au quotidien en fonction des directives nationales, nous vous communiquerons donc les éléments régulièrement sur les réseaux sociaux et tout support possible afin d'être réactifs.

Faites passer le message autour de vous !



Couvre feu dès 19 heures

En journée, l'attestation de sortie n'est pas requise (dans le périmètre de 10km, dans le département) mais demeure nécessaire de 19 heures à 6 heures pour des motifs restreints. Si vous ne respectez pas le couvre-feu, vous pouvez être sanctionné.

L'accueil de l'Hôtel de Ville et du Centre Social Albert Schweitzer

Les services publics restent ouverts. Toutefois, en cette période de confinement, **merci de prendre RDV par téléphone ou mail** avant de venir en mairie ou au centre social Albert Schweitzer.

Les nocturnes de l'Hôtel de Ville, le mercredi, et du Centre Social Albert Schweitzer, le lundi sont maintenues. Les services fermeront ces jours là à 19 heures.

Petite enfance, enfance, jeunesse

Fermeture des crèches, écoles maternelle et élémentaire pour 3 semaine (du 5 au 26 avril) avec cours à la maison sur la première semaine et vacances scolaires avancés.

Fermeture des collèges et lycées pour 4 semaine (du 5 avril au 3 mai) avec cours à la maison la première et dernière semaine.

Tous les parents ont reçu les informations nécessaires pour connaître la démarche à effectuer selon la liste nationale transmise ce vendredi 2 avril au matin.

Ces accueils concerneront : les crèches, le périscolaire, le centre de loisirs et le temps scolaire.

En fonction des fermetures de classes des derniers jours, nous avons fait don des repas déjà commandés à plusieurs associations magnycoises de solidarité (restos du cœur et secours populaire), nous invitons les habitants à apporter leur soutien à l'ensemble des associations de solidarité (bénévolat et/ou dons : <https://magny-les-hameaux.fr/espace-associations/associations> • Catégorie "Caritatif").

Le service seniors

Nous invitons les personnes isolées qui auraient des difficultés de transport pour se rendre à un centre

de vaccination à contacter notre CCAS/Seniors (01 39 44 71 18), nous organiserons ces déplacements.
Nous renforçons notre fil téléphonique vers les seniors et personnes isolées.

L'accès aux aires de jeux et aux espaces sportifs extérieurs

La Police municipale continue ses actions de rappel des règles sanitaires sur les espaces publics.

Des animatrices et animateurs seront également présents sur ces espaces afin de garder le lien avec les enfants et les parents et aider à l'application des gestes barrières.

Reportez-vous à la page :

<https://magny-les-hameaux.fr/services-et-demarches/covid-19/le-point-sur-laces-aux-aires-de-jeux-et-aux-espaces-sportifs-exter...>

La pratique sportive

Reportez-vous à la page :

<https://magny-les-hameaux.fr/services-et-demarches/covid-19/nouvelles-mesures-en-vigueur-pour-le-sport-info-au-22032021>

The infographic is a table with four columns: 'Tranche d'âge', 'Mesures de prévention', 'Mesures de restriction', and 'Mesures de soutien'. It lists measures for five age groups: 0-17 ans, 18-49 ans, 50-54 ans, 55-69 ans, and Plus de 70 ans. Each row contains specific instructions and icons (checkmarks, masks, etc.) indicating the required actions for each group.

Tranche d'âge	Mesures de prévention	Mesures de restriction	Mesures de soutien
0 à 17 ans	Je n'ai pas de problèmes de santé	Plus d'école, de crèche, de centre de loisirs	Plus d'école, de crèche, de centre de loisirs
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problèmes de santé	Plus d'école, de crèche, de centre de loisirs	Plus d'école, de crèche, de centre de loisirs
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problèmes de santé	Plus d'école, de crèche, de centre de loisirs	Plus d'école, de crèche, de centre de loisirs
55 à 69 ans inclus	Je n'ai pas de problèmes de santé	Plus d'école, de crèche, de centre de loisirs	Plus d'école, de crèche, de centre de loisirs
Plus de 70 ans	Je n'ai pas de problèmes de santé	Plus d'école, de crèche, de centre de loisirs	Plus d'école, de crèche, de centre de loisirs

Infos pratiques

Suite à l'annonce du Président de la République du 31 mars 2021, concernant la fermeture des crèches collectives, des écoles, des collèges et des lycées jusqu'au 26 avril 2021, un accueil d'urgence (scolaire et périscolaire) est mis en place à Magny-les-Hameaux, uniquement à l'attention des enfants des personnels dits « prioritaires » (voir document en PJ)

Une seule démarche pour inscrire votre enfant, à la fois pour l'accueil scolaire et l'accueil périscolaire : Envoyer un mail au secrétariat du service enfance service.enfance@magny-les-hameaux.fr dès à présent en précisant les jours d'inscription souhaités à l'école, au périscolaire et à la restauration scolaire. Joignez l'attestation en PJ justifiant que vous faites partie des personnels prioritaires (carte professionnelle de santé/fiche de salaire mentionnant l'établissement...).

A compter du 6 avril 2021, pour ces enfants uniquement, l'accueil scolaire et périscolaire est regroupé dans un même lieu : Ecoles Saint Exupéry et Petit Prince

- L'accueil périscolaire du matin, la restauration du midi et l'accueil du soir seront assurés également au même endroit, avec les horaires habituels
- L'accueil de loisirs du mercredi sera aussi assuré au périscolaire Saint Exupéry / Petit prince.
- Pour les vacances scolaires décalées du 12 au 23 avril 2021, les enfants des personnels prioritaires seront accueillis au périscolaire Saint Exupéry / Petit prince. Au-delà de l'accueil des enfants du personnel prioritaire, nous n'avons aucune confirmation de la possibilité d'un accueil élargi.

Concernant les conditions de facturation des familles pour ce mois d'avril, les familles seront informées ultérieurement des modalités retenues.

Documents

[Foire aux questions en vigueur dans le département à compter du 18 février 2021](#)

[Tableau récapitulatif 18 février 2021 décret](#)

[Nouvelles mesures de soutien aux entreprises des Yvelines pour le fonds de solidarité et le prêt garanti par l'État](#)

[Les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit](#)

[être proposée](#)

Liens utiles

[Les centres de vaccination Covid-19](#)

[Attestations de déplacement dérogatoire numérique](#)